

## Signature de la convention cadre de partenariat entre le Centre Hospitalier Louis Pasteur et l'association Juralliance

*Rappel de l'historique du démarrage de l'action en octobre 2014*

### La prise en charge hospitalière des personnes handicapées : un enjeu clé pour les ARS de Franche Comté

Les personnes lourdement handicapées accueillies en MAS ou en FAM peuvent être hospitalisées en hôpital général ou en hôpital psychiatrique. Lors de ces différentes hospitalisations, la prise en charge particulière qu'exigent ces publics vulnérables peut mettre en difficulté l'hôpital.

Afin de coordonner les actions de soins entre les établissements médico-sociaux et le Centre Hospitalier de Dole, les ARS ont organisée en octobre 2014 une rencontre entre les différents acteurs. Il en est ressorti un engagement de part et d'autres pour mener une réflexion sur **l'articulation entre établissements sanitaires et établissements médico-sociaux** et travailler sur des outils communs venant ainsi répondre aux besoins d'améliorer la qualité des soins des personnes handicapées.

Dès le mois de novembre 2014, la Mas et le FAM d'Arbois se sont engagées avec la Mas d'Étape à rencontrer l'équipe du Centre Hospitalier de Dole pilotée par la Directrice des soins Madame Marie-Claude DEROME. Ensemble, après avoir exposé les fonctionnements et les besoins un plan d'action a été défini :

- transmission des informations entre la structure d'hébergement médico-sociale et l'établissement hospitalier
- accompagnement du patient lors du transfert
- prise en charge spécifique du patient handicapé à l'hôpital
- organisation et planification de la sortie.

Les diverses rencontres et réflexions partagées entre les équipes ont abouti à l'élaboration de protocoles définissant de part et d'autres les engagements de chacun avec un objectif commun qui est de rendre le soin accessible à tous.

Mais plus encore que la formalisation d'outils, ou l'utilisation de ces outils, la mise en œuvre d'une procédure d'entrée (de l'établissement médico-social vers le CHLP), partagée par les professionnels des différentes structures, s'envisage comme une nécessité pour améliorer sur le long terme l'accueil des personnes handicapées à l'hôpital : circuit organisé, patient accueilli au bon endroit, par la bonne personne et dans de bonnes conditions.

Tel que l'affirme Pascal JACOB, Président de l'Association handidactique « l'accès aux soins, c'est l'accès à l'autonomie, à la dignité, au vivre ensemble, à la liberté », c'est l'affirmer en améliorant l'articulation entre les structures médico-sociales et les établissements sanitaires.